

## AVENANT N° 9 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP RESSOURCES & TERRITOIRES

### Modification de l'Article 1 du Titre I

*Rédigé comme suit :*

#### Article 1 – Constitution

Un groupement d'intérêt public est constitué entre les membres suivants, signataires de la présente convention :

- L'Etat, représenté par le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
- L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, représentée par le délégué régional ou le délégué régional adjoint,
- L'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, représentée par son Président,
- L'Institut d'études politiques de Toulouse, représenté par sa directrice,
- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) représenté par le directeur régional,
- La Communauté d'agglomération du SICOVAL représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'agglomération du Grand Rodez représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'agglomération du Grand Auch représenté par un élu délégué,
- La Communauté de communes de Decazeville-Aubin représenté par un élu délégué,
- La ville de Gaillac représenté par un élu délégué,
- La ville de Graulhet représenté par un élu délégué,
- La ville de Figeac représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet représenté par un élu délégué,
- La ville de Fonsorbes représenté par un élu délégué,
- La ville de Plaisance du Touch représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'Agglomération du Muretain représenté par un élu délégué,
- Toulouse Métropole représenté par un élu délégué,
- La Ville de Saint-Orens représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'agglomération de Grand Cahors représenté par un élu délégué,
- La Communauté de communes du Saint-Gaudinois représenté par un élu délégué,
- La Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons représenté par un élu délégué,
- La ville de Mazamet représenté par un élu délégué,
- La ville de Moissac représenté par un élu délégué,
- La Communauté de communes du Carmausin-Ségala représenté par un élu délégué,
- La ville de Cornebarrieu représenté par un élu délégué,
- La Communauté d'agglomération du Grand Montauban représenté par un élu délégué,
- La ville de Foix représenté par un élu délégué,
- Le GIP Politique de la Ville Grand Tarbes et Lourdes,
- La Communauté de Communes du Pays de Pamiers représenté par un élu délégué,
- Rodez Agglomération Habitat,
- Le GIP Conseil Départemental d'Accès au Droit Hautes-Pyrénées,
- La ville de Saint-Gaudens représenté par un élu délégué,

- La ville de Tarbes représenté par un élu délégué,
- La ville de Lavelanet représenté par un élu délégué,
- L'association Agir Vers l'Insertion et l'Emploi,
- L'association Lieu Ressource Formation,
- L'Association de la Fondation Etudiante Pour la Ville,
- L'association Solidarité villes,
- L'association AGIR abcd délégation de la Haute Garonne,
- L'association TO 7,
- L'association La Trame,
- L'association Mission locale de Toulouse,
- L'association Alliances & cultures,
- L'association CIDFF 31,
- L'association Secours Populaire de Colomiers,
- L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Saint Gaudens,
- L'Association Jeunesse Carmausine,
- L'association du centre régionale de formation professionnelle IRFSS, Croix rouge Française,
- L'association CParLesMo,
- L'association Son Ciel Ouvert (ASCO),
- L'association AFPA Régional,
- L'association AFORMAC,
- L'association Entraide Partage et Travail,
- L'association Hérisson Bellor,
- L'association YMCA de Colomiers,
- L'association ERASME,
- L'association Ecole Buissonnière,
- L'association Conviviale Culturelle Et Partage Pour Tous,
- L'association Portes Ouvertes de Tarbes,
- L'association Tactikollectif,
- L'association AMS Grand Sud,
- L'association PROGRESSS, Régie Territoires du Grand Rodez,
- L'association Parole Expression,
- L'association AGAPEI,
- L'association Diapason,
- L'association Ensemble de Castres,
- L'association UDAF 09,
- L'association UFCV M.P.,
- L'association SOS Amitié,
- L'association CRESS,
- L'association Loisirs Education Citoyenneté (Grand Sud) Toulouse,
- L'association Secours Catholique Ariège-Garonne,
- L'association CREPT Formation,
- L'association Lexidia,
- L'association Regards de Femmes,
- L'association Scouts Musulmans de France,
- L'association Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale,
- L'association Confédération Syndicale des Familles section du Mirail,
- L'association École des Droits de l'Homme,
- L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Saïx,
- L'association Partageons le français,
- L'association socio-éducative Empalot Ranguel (ASEER).

## Modification de l'Article 11 et de l'article 12 du Titre II

Rédigé comme suit :

### Article 11 - Contribution des partenaires au financement

Les contributions de base des membres aux activités et aux charges du groupement sont déterminées dans les conditions suivantes :

Membres	Montant annuel	Modalités	
Etat	SGCIV	199 000 €	Subvention
	DRJSCS	153 000 €	Subvention
	DIRECCTE	40 000 €	Subvention
IEP	15 000 €	Valorisation	
Mirail	15 000 €	Valorisation	
CNFPT	15 000 €	Valorisation	
Collectivités	93 955 €	Adhésion/subvention	
Associations	9 700 €	Adhésion	

Ces contributions ne sont effectives que sous réserve du vote des lois de finances et notification de crédits des autorités compétentes.

Ces contributions sont fournies sous forme :

- ◆ de participation financière au budget de fonctionnement et au budget d'investissement
- ◆ de mise à disposition de locaux
- ◆ de mise à disposition de matériel

ou sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, notamment par la mise à disposition de personnels. La valeur de cette contribution est appréciée d'un commun accord.

#### Détail du collège des collectivités :

Collectivités	Adhésions	Subventions	Total
CA du SICOVAL	4 200 €	2 600 €	6 800 €
CA du Grand Rodez	3 404 €		3 404 €
CA du Grand Auch	1 940 €		1 940 €
CC de Decazeville-Aubin	966 €		966 €
Ville de Gaillac	860 €		860 €
Ville de Graulhet	724 €		724 €
Ville de Figeac	631 €		631 €
CA de Castres-Mazamet	4 711 €		4 711 €
Ville de Fonsorbes	721 €		721 €
Ville de Plaisance du Touch	1 048 €		1 048 €
CA du Muretain	5 128 €		5 128 €
Toulouse Métropole	12 000 €	35 380 €	47 380 €
Ville de St Orens	691 €		691 €
CA de Grand Cahors	2 600 €		2 600 €
CC du Saint-Gaudinois	1 297 €		1 297 €
CC Pays de Pamiers	1 686 €		1 686 €
CC Agglo. Saint-Girons	764 €		764 €
Ville de Mazamet	607 €		607 €
Ville de Moissac	754 €		754 €
CC Carmausin-Ségala	1 825 €		1 825 €

Ville de Cornebarrieu	366 €		366 €
CA de Grand Montauban	4 191 €		4 191 €
Ville de Foix	615 €		615 €
GIP PDV Grand Tarbes et Lourdes	100 €		100 €
Rodez Agglomération Habitat	400 €		400 €
GIP Conseil Départemental d'Accès au Droit Hautes-Pyrénées	100 €		100 €
Ville de Saint-Gaudens	709 €		709 €
Ville de Tarbes	2 572 €		2 572 €
Ville de Lavelanet	396 €		396 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 006 €</b>	<b>37 980 €</b>	<b>93 986 €</b>

**Détail du collège des associations :**

<b>Associations</b>	<b>Adhésions</b>	<b>Subventions</b>	<b>Total</b>
Agir Vers l'Insertion et l'Emploi (AVIE)	200 €		200 €
Lieu Ressource Formation	200 €		200 €
AFEV	200 €		200 €
Solidarité Villes	100 €		100 €
AGIR abcd	100 €		100 €
La Trame	100 €		100 €
TO 7	100 €		100 €
Mission Locale de Toulouse	400 €		400 €
Alliances & Cultures	400 €		400 €
CIDFF 31	200 €		200 €
Secours Populaire de Colomiers	100 €		100 €
MJC de Saint Gaudens	100 €		100 €
Association Jeunesse Carmausine	200 €		200 €
IRFSS – Croix Rouge Française	200 €		200 €
CParLesMo	100 €		100 €
Association Son Ciel Ouvert (ASCO)	100 €		100 €
AFPA Régional	400 €		400 €
AFORMAC	100 €		100 €
Entraide Partage et Travail	100 €		100 €
Hérisson Bellor	400 €		400 €
YMCA de Colomiers	400 €		400 €
ERASME	400 €		400 €
Ecole Buissonnière	100 €		100 €
Association Conviviale Culturelle Et Partage Pour Tous (ACCEPPT)	100 €		100 €
Portes Ouvertes de Tarbes	100 €		100 €
TACTIKOLLECTIF	100 €		100 €
AMS Grand Sud	400 €		400 €
PROGRESS Régie de territoire Gd Rodez	400 €		400 €
Parole Expression	200 €		200 €
AGAPEI	400 €		400 €
Diapason	100 €		100 €
Ensemble	100 €		100 €
UDAF 09	100 €		100 €
UFCV M.P.	400 €		400 €
SOS Amitié.	100 €		100 €

Secours Catholique Ariège-Garonne	400 €		400 €
LEC (Loisirs Educ. Citoyenneté) Grd Sud	400 €		400 €
CRESS	100 €		100 €
CREPT Formation	400 €		400 €
Lexidia	100 €		100 €
Regards de Femmes	100 €		100 €
Scouts Musulmans de France	100 €		100 €
Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale	400 €		400 €
CSF section du Mirail	200 €		200 €
École des Droits de l'Homme	100 €		100 €
MJC de Saix	100 €		100 €
Partageons le français	100 €		100 €
Association socio-éducative Empalot Ranguel (ASEER)	100 €		100 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 800 €</b>		<b>9 800 €</b>

## Article 12 – Droits et obligations :

Dans les rapports entre eux, les droits statutaires des membres du groupement sont répartis ainsi :

Membres	Droits statutaires	Nombre de voix
Etat	50 %	16
Collectivités	30 %	9
CNFPT	6 %	2
IEP	4 %	1
Mirail	4 %	1
Associations	6 %	2

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs droits statutaires.

Fait à Toulouse le 13 décembre 2016

Signature et cachet